

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-trois, le douze juin, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LEMETAIS, Maire.*

***Étaient présents** : Mmes et MM. Pierre LEMETAIS, David LAURENT, Nicolas MICHEL, Vanessa GRENET, Valérie HEROUARD, Baptiste REY, Sylvain LEMESLE, Thierry ROBERT, Jean-Yves ROBERT formant la majorité des membres en exercice.*

***Absents excusés** : Mmes et M Karima JOSSELIN, Gaétan DUPONT*

***Secrétaire de séance** : M Nicolas MICHEL*

NOMBRE DE MEMBRES :

- En exercice : 11
- Présents : 9
- Votants : 9

DATE DE CONVOCATION : 05/06/2023

DATE D'AFFICHAGE : 05/06/2023

**OBJET : Tarif des concessions au cimetière**

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération n° 206.20.26 du 14 septembre 2020,

DECIDE à l'unanimité des présents, de fixer, à compter du 1 septembre 2023, le tarif des concessions au cimetière comme suit :

DUREE	2m2	3m2	Superposition
50 ans	260 euros	360 euros	100 euros
30 ans	180 euros	250 euros	80 euros
15 ans	100 euros	130 euros	50 euros

Le tarif de concession d'une case de columbarium reste fixé à 600 euros pour une durée de 20 ans.

AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS.  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.  
A CUVERVILLE-EN-CAUX, le 12 juin 2023

Le Maire,  
Pierre LEMETAIS

